

Belgium-Hornu: Architectural and related services

OJ S 81/2022 26/04/2022

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: BH-P Logements

National registration number: 0401.098.859

Postal address: Rue Amphithéâtre Hadès n°152

Town: Hornu

NUTS code: BE32 Prov. Hainaut

Postal code: 7301

Country: Belgium

Contact person: Madame Lucie André

E-mail: l.andre@bhplogements.be

Telephone: +32 65767010

Fax: +32 65767018

Internet address(es):

Main address: www.bhplogements.be

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/507/M4/2022>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de logements sociaux

I.5. Main activity

Housing and community amenities

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Marché de services - architecture et coordination - rénovation et optimisation énergétique de 80 logements publics au Quartier Sentinelle à Boussu

Reference number: TECH.2022.507

II.1.2. Main CPV code

71200000 Architectural and related services

II.1.3.

Type of contract

Services

II.1.4. Short description

voir II.2.4

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE32 Prov. Hainaut

Main site or place of performance: Tout lieu nécessaire à la réalisation de la mission limité aux territoires d'activité des entités adjudicatrices

II.2.4. Description of the procurement

Le marché consiste à désigner un architecte ou une équipe d'auteurs de projet chargé(e) d'une mission complète d'architecture et coordination sécurité santé comprenant l'étude et le contrôle de la réalisation de la rénovation lourde de 80 logements au quartier Sentinelle à 7300 BOUSSU (détail au point 1. des Clauses administratives et en 2ème partie – Clauses techniques)

Le présent marché est un marché de services au sens de l'article 2, 21°, de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Les prescriptions techniques auxquelles doivent répondre les services sont reprises au point B, de la deuxième partie du cahier spécial des charges.

Par son offre, le soumissionnaire retenu s'engage à réaliser les prestations de services en conformité avec ces prescriptions.

Lieu(x) de prestations : Dans les locaux du prestataire, dans les locaux du Pouvoir adjudicateur et sur le site du chantier ainsi qu'en tout lieu nécessaire à la réalisation de la mission.

Le groupement sans personnalité juridique est admis. Dans ce cas, chaque membre doit respecter les règles relatives à l'accès et ne se trouver dans aucun des motifs d'exclusion énuméré par la loi du 17 juin 2016.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Qualité / Weighting: 40

Quality criterion - Name: Qualité / Weighting: 10

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 50

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Start: 01/09/2022 End: 01/09/2025

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: yes

Description of options:

Options exigées (options exigées pour les postes:

Etude technico-économique quand le label B n'est pas atteint sur base du certificat PEB avant la RP par logement type (suivant la demande de la slsp)

Etude technico-économique pour passer au label PEB A quand un label B intermédiaire est prévu par logement type (suivant la demande de la slsp)

Stabilité)

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

* Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il ne se trouve pas dans une des situations d'exclusion visées aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

Le DUME, par lequel l'opérateur économique déclare qu'il satisfait aux critères de sélection suivants :

1. Aptitude professionnelle
2. Une note reprenant la composition de l'équipe et les titres d'étude des membres de celle-ci.
3. Expérience similaire
4. Exigences liées à la réglementation sur la coordination
5. Le soumissionnaire doit faire la preuve d'une connaissance pratique de la réglementation des marchés publics

Minimum level(s) of standards possibly required:

1. Le soumissionnaire est tenu de remettre une attestation de l'Ordre des Architectes déclarant qu'il répond à toutes les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession d'architecte (loi du 20 février 1939). Les personnes morales sont tenues de fournir cette attestation pour le responsable qui sera chargé de l'exécution du service. A défaut de ladite attestation, le candidat ou soumissionnaire fournit la preuve de son inscription à l'Ordre. Lorsqu'un(e) document ou attestation demandé(e) ci-dessus n'est pas délivré dans le pays concerné ou ne concerne pas tous les cas prévus, il/elle peut être remplacé(e) par une déclaration sous serment ou, dans les pays où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou de provenance (art. 72, § 2 – AR 18/04/2017).

Le soumissionnaire interrogé dispose au maximum d'un délai de douze jours de calendrier à compter de la date de la demande qui lui est adressée pour produire les documents requis. En cas de groupement de personnes physiques et/ou morales, les documents devant être fournis concernent chacune d'entre elles individuellement (art. 64 – AR 18/04/2017).

2. Sous peine d'exclusion, l'équipe comprendra au minimum les profils suivants :

- Un architecte et/ou Ingénieur civil architecte
- Un Ingénieur en stabilité
- Un Ingénieur en techniques spéciales
- Un Spécialiste(s) en performances énergétiques des bâtiments
- Un Coordinateur(s) sécurité santé

3. Le soumissionnaire doit produire la preuve d'avoir réalisé ces 5 dernières années, une mission semblable en cours ou réceptionnées (RP, RD). On entend par « semblable » une mission de rénovation de type énergétique et de salubrité d'un groupe d'au moins 25 logements quel que soit leur affectation (privé, public) ou leur nature (appartement, maison, ...), indiquant le montant, la date et leurs destinataires publics ou privés, avec mention du Pouvoir Adjudicateur le cas échéant.

4. Les soumissionnaires doivent satisfaire aux exigences reprises ci-dessous et en apporter la preuve conformément aux modalités y mentionnées.

Les soumissionnaires doivent disposer de coordinateurs qualifiés, selon les indications données ci-après, pour exercer la mission de coordination faisant l'objet du présent marché. Ils en apportent la preuve en joignant à leurs offres une déclaration conforme au modèle figurant à l'annexe n° 4. Cette déclaration n'est valable que si elle est accompagnée des fiches d'identification nécessaires visées à cette annexe également.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que :

- il doit résulter de la déclaration et des fiches d'identification précitées que le soumissionnaire dispose au moins d'un coordinateur qualifié comme coordinateur-projet et d'un coordinateur qualifié comme coordinateur-réalisation au sens des articles 56 à 58, 62, § 2 et 63 de l'arrêté royal du 25 janvier 2001. Ces deux qualifications pouvant être réunies dans le chef d'une même personne ;
- dans le cadre du présent marché, la durée de l'expérience professionnelle requise, au sens des articles 56 et 57 de l'arrêté royal du 25 janvier 2001, est celle valable pour un chantier tel que visé à l'article 26, §§ 1er et 2, dudit arrêté, pour lequel un plan de sécurité et de santé complet doit être établi ;
- la formation complémentaire requise, au sens de l'article 58 de l'arrêté royal du 25 janvier 2001, est une formation de niveau 2 ou B.
- une attestation prouvant la souscription d'une assurance en responsabilité civile conformément à l'article 65sexies de l'arrêté royal du 25 janvier 2001.

Les soumissionnaires s'engagent à fournir à l'Adjudicateur, si celui-ci le leur demande, dans un délai de 12 jours de cale...(voir documents du marché)

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 24/06/2022 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 21/12/2022

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 24/06/2022 Local time: 10:00

Place:

Salle du Conseil d'administration, Rue Amphithéâtre Hadès n°152, Hornu

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

Les dates de début et de fin du marché sont annoncées à titre purement indicatif. La date de fin indiquée correspond à la date présumée de réception provisoire.

Toutefois, le marché aura une durée équivalente à la durée nécessaire à la réalisation de la mission, à partir de la notification du marché à l'adjudicataire. Le marché prendra fin lorsque la réception définitive des travaux du dernier projet dont les études ont été commandées est accordée et constatée par un procès-verbal approuvé.

Visite du site requise et ne pas participer à la visite du site engendre la nullité de l'offre:

Une visite des lieux est prévue afin que les soumissionnaires établissent leur offre en connaissance de cause. Elle est prévue sous peine d'irrégularité.

Les soumissionnaires sont, dans ce cas, tenus sous peine d'exclusion de leur offre d'y joindre, une attestation de visite préalable du site, dûment signée par le fonctionnaire dirigeant ou tout autre représentant du Pouvoir adjudicateur. Les soumissionnaires sont tenus de contacter selon les modalités suivantes Madame TOUBEAU:

Nom : Katty TOUBEAU Tél. : 065/76 70 22 Mail : k.toubeau@bhplogements.be

Les offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Science, 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <http://conseildetat.be>

VI.5. Date of dispatch of this notice

21/04/2022